

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi six avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, Mme GARNIER Arlette, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absent excusé : M. DUBRAY Cédric

Absent : M. BELLIS Gilles

M. LECOINTE Didier a été élu Secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 8

Lecture et signature de la séance du 22 février 2018.

Le dossier concernant la convention avec la société CertiNergy est ajouté à l'ordre du jour avec l'accord des membres du conseil.

OBJET : DELIBERATION N°2018-12: COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-13: COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-14: COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET LOTISSEMENT PRE NEUF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-15: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET COMMUNE:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 et sort de la salle.

Madame COLIN Marie-Pierre prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	352 286.03 €	200 284.52 €
RECETTES :	352 286.03 €	386 854.65 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 186 570.13 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	118 101.00 €	46 857.94 €	8000 €
RECETTES :	118 101.00 €	26 299.88 €	0 €

->Déficit d'investissement de clôture : 20 558.06 €

->Déficit restes à réaliser : 8 000 €

M. ABAFOUR Michel reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-16: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET TOURISME:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 et sort de la salle.

Madame COLIN Marie-Pierre prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT :</u>	PREVU	REALISE
DEPENSES :	137 054.77 €	109 557.27 €
RECETTES :	137 054.77 €	139 491.93 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 29 934.66 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT :</u>	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	54 022.25 €	35 434.17 €	11800 €
RECETTES :	54 022.25 €	35 027.25 €	0 €

->Déficit d'investissement de clôture : 406.92 €

->Déficit restes à réaliser : 11 800 €

M. ABAFOUR reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-17: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET LOTISSEMENT PRE NEUF:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 et sort de la salle.

Madame COLIN Marie-Pierre prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT :</u>	PREVU	REALISE
DEPENSES :	31 715.00 €	24 448.32 €
RECETTES :	31 715.00 €	24 448.28 €

->Déficit de fonctionnement de clôture : 0.04 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT :</u>	PREVU	REALISE
DEPENSES :	31 710.00 €	24 448.00 €
RECETTES :	31 710.00 €	0.00 €

->Déficit d'investissement de clôture : 24 448.00 €

M. ABAFOUR Michel reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2018- 18 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Saint Charles la Forêt,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour 2018 de :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2018 suivants (augmentation de 1% par rapport à 2017) :

- taxe d'habitation :	16.32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	25.63 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	34.10 %

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-19 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE EXERCICE 2018

Après s'être fait présenté les propositions par le Maire ;

2°) d'inscrire le solde, soit la somme de 17 727.74 €, à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2018.
(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-24 : PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE

Monsieur le Maire présente le programme voirie 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser en 2018 :

- **reprofilage de la chaussée sur les chemins communaux suivants :**

- chemin rural de la Roulanderie
- chemin d'entrée à la piscine
- première partie allée du Pré Neuf
- accès à la salle de loisirs et aux bungalows n°1 à 12

- **point à temps** : environ 350 m2 ;

- **ACCEPTE** que ces travaux soient réalisés dans le cadre du marché de voirie conclu en 2017 avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST suite au groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

OBJET : DELIBERATION N°2018-25: PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires des enfants domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de 663.97 € par élève pour l'année scolaire 2017/2018 soit une participation totale de 8631.67 € (13 élèves) pour les écoles publiques et de 2655.88 € pour l'école privée (4 élèves) de Meslay du Maine, étant précisé que les clauses relatives aux modalités de révision de cette participation restent inchangées.

- **ACCEPTE** le montant de 663.97 € pour un enfant de la commune inscrit à l'école publique de Chéméré le Roi durant l'année scolaire 2017/2018. Cette participation sera égale à celle fixée par la commune de Meslay du Maine et sera reconduite chaque année durant la scolarité de l'enfant ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-26 : AVIS SUR PROJET EXPLOITATION UNITE DE METHANISATION MESLAY DU MAINE

Monsieur le Maire informe les membres que la consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par METHAMAINE SAS, en vue d'exploiter une unité de méthanisation au lieu-dit « La Chalopinière » à Meslay du Maine, s'est déroulée du 26 février 2018 au 27 mars 2018.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet vu qu'il porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement et que l'épandage des digestats étant envisagé sur des parcelles de la commune. C'est pourquoi, un fichier comme note explicative a été envoyé avant la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE à ce projet** mais à condition que l'épandage des digestats sur les parcelles cadastrées section A n°447, n°448 et n°460 appartenant à la GAEC des Trois Pruniers soit interdit à moins de 100 mètres de la salle de loisirs et des 12 chalets du Village Vacances et Nature route de Villiers, selon le règlement sanitaire départemental, afin de ne pas occasionner de nuisance pour le public qui fréquente ce site touristique surtout pendant la période estivale (*ci-joint plan annexé à la délibération modifié au niveau du nombre de chalets*).

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-27: PARTICIPATION CLASSES TRANSPLANTEES ECOLES PUBLIQUE RENE CASSIN MESLAY-DU-MAINE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une subvention est demandée pour le financement d'une classe transplantée organisée par l'école publique René Cassin de Meslay du Maine.

La participation demandée est de 47 € par élève scolarisé et domicilié à St Charles la Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention à l'école René Cassin de Meslay du Maine qui s'élève à 235 € (47€ x 5 élèves) pour l'année 2018.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-28 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE 2018

Vu les articles L 2333-84, R. 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier d'ENEDIS du 22 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

- **ARRETE** le montant de la redevance pour l'année 2018 à **203 €**, établi sur la base d'une population inférieure ou égale à 2000 habitants ;

- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2018-29 : PROPOSITION CONVENTION AVEC CERTINERGY POUR TRAVAUX MENUISERIE BUNGALOWS

Par délibération en date du 10 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'opération de remplacement des façades d'entrée des dix-huit bungalows pour un montant total des travaux de 69 000 € HT.

Le GAL Sud Mayenne nous propose de signer une convention avec la société CertiNergy afin que la commune puisse bénéficier d'une prime CEE (certificat d'économie d'énergie) TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention avec la société CertiNergy ;

- **AUTORISE** le Maire à la signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

➤ **Date nettoyage piscine avant ouverture** : samedi 9 juin.

➤ **Commission tourisme** : à prévoir fin mai.

➤ **Prochain conseil municipal** : vendredi 8 juin.

M. le Maire clos la séance à 22h15.